



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 24-65 Conseil d'Administration du 03/10/2024

Modalités de remboursement des badges, clés magnétiques et télécommandes

Service Ressources « accueil-logistique- communication » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	13
• Pouvoirs :	10
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les administrateurs que, depuis 2012 et l'installation au Village des Collectivités, le Conseil d'Administration a délibéré afin que les agents prennent en charge le coût des éventuels remplacements des badges d'accès aux bâtiments et moyens de paiement pour la machine à boissons chaudes.

Les délibérations ont été adaptées à la mise en service du bâtiment E du Village des Collectivités n° 3, dit « GREENZ », mais également aux évolutions techniques des contrats de prestations.

Ainsi, il est proposé, à compter du lundi 7 octobre 2024, que les montants suivants soient dus par l'agent en cas de perte, détérioration ou non restitution de ces éléments mis à disposition par le CDG 35. Ils correspondent aux prix d'achat auprès des fournisseurs :

- Badge d'accès VDC 1 : 10 € ;
- Badge de paiement machine à boisson chaude VDC 1 : 5 € ;
- Clef magnétique d'accès Greenz : 16 € ;
- Télécommande d'accès au garage et parking extérieur privatif Greenz : 69 €.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'abroger la délibération n° 22-43 du 19 mai 2022 ;
- de mettre à jour la liste des moyens mis à disposition des agents ;
- d'approuver les nouvelles conditions de remboursements par les agents (types de moyens et montants).

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20241008-47-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2024

Publication le : 08-10-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN